

---

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 février 2023

---

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BOUNIOL François, DESBLATS Nicole qui avait donné procuration à DUVAL NOLORGUES Christiane, SOULENQ Joseph qui avait donné procuration à COUDOUEL Pierre.

Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance :

- 📌 Jérôme BONNET est élu secrétaire de séance.
- 📌 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022 est approuvé.
- 📌 Lecture de l'ordre du jour :
  - Devis :
    - Achat d'un véhicule utilitaire plateau
    - Charpente piscine : renforcement charpente et faux plafond
    - Réfection toiture des tipis
    - Travaux d'isolation :
      - Maison azureva « ex chassang »
      - Maison Bellavista
      - Maison La Sapinière
      - Cuisine grange de Pleau
      - Buron de Pleau
    - Entretien et nettoyage des rues
  - Extinction de l'éclairage public : plan de financement
  - Travaux voirie 2023 : dossier DETR
  - Transmission des actes de commande publique par dématérialisation à la préfecture : convention
  - Voyage scolaire 2023 CE-CM - participation des familles : délibération à prendre
  - Maitrise des dépenses d'énergies : proposition du SIEDA
  - Construction d'une STEP à Rueyres
  - Projet d'Eric CABANIS
  - Point sur l'avancée des dossiers en cours
  - Saison estivale 2023
  - Questions diverses

## I. Devis

↳ Monsieur COUDOUEL Pierre présente les devis des 2 garagistes de la commune qui ont été sollicités pour l'achat d'un véhicule utilitaire plateau neuf :

- Garage GUITARD :
  - FUSO CANTER : 39 900.00€ H.T.
  - RENAULT MASTER : 39 108.55€ H.T.
  - MERCEDEZ BENZ SPRINTER : 48 000.00€ H.T.
- Garage FEL :
  - IVECO DAILY : 44 800.00€ H.T.

La commission « matériel » s'est réunie pour examiner ces 4 devis. Il en est ressorti que le véhicule le moins cher, le Renault master, correspond à toutes les attentes :

- dimensions de la benne,
- agencement du véhicule avec, derrière les sièges conducteur et passagers, un coté avec des rangements pour les outils, de l'autre, des cuves de gasoil qui permettront aux agents de pouvoir faire le plein du petit matériel (tondeuse, élagueuse, débroussailleuse...) sur le chantier.
- Livraison du matériel en mai

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal choisit de retenir le devis du véhicule Renault Master établi par le garage Guitard.

↳ Madame PRUNET Lucie rappelle que l'entreprise BTR est intervenue à la piscine pour traiter la charpente qui était infestée de capricornes.

Elle présente au conseil municipal les devis des travaux à réaliser maintenant que le traitement est terminé :

- Devis de l'entreprise BESOMBES menuiserie pour le renforcement de la charpente endommagée par les insectes : 3 264.00€ T.T.C.
- Devis de l'entreprise BELET pour l'isolation et le faux plafond qui ont dû être retirés pour permettre les travaux sur la charpente : 15 228.00€ T.T.C.

Le conseil municipal approuve ces devis.

↳ Madame PRUNET Lucie explique au conseil municipal qu'une réfection des toitures des tipis est nécessaire. Après étude, deux solutions sont possibles et ont été chiffrées par l'entreprise BESOMBES menuiserie :

- réfection totale en bardeau red cedar : 69 360.00€ H.T. (11 560€/tipi)
- reprise de la toiture existante : 18 300.00€ H.T. (3 050€/tipi).

Madame PRUNET précise que la première solution est pérenne et qu'elle a l'avantage d'isoler les tipis, la deuxième solution ne garantit pas l'étanchéité à l'eau et à l'air et qu'il faudra prévoir de refaire la finition tous les deux ans.

Le conseil municipal souhaite voir si d'autres solutions existent. Jérôme BONNET propose une réfection en bac acier. Les tipis étant en zone classée, l'architecte des bâtiments de France sera consulté pour savoir quels matériaux peuvent être utilisés. Affaire à suivre...

↳ La commission « bâtiments » a demandé des devis à l'entreprise JBI à Aurillac pour isoler plusieurs logements et bâtiments communaux :

- combles cuisine grange de Pleau : 847.46€ T.T.C. - 405.20€ T.T.C. après déduction CCE
- combles maison Pleau « ex chassang » : 916.77€ T.T.C. - 378.12€ T.T.C. après déduction CCE
- combles maison Bellavista : 1534.58€ T.T.C. - 617.93€ T.T.C. après déduction CCE
- combles maison la sapinière : 1653.33€ T.T.C. - 698.88€ T.T.C. après déduction CCE
- plancher maison la sapinière : 810.56€ T.T.C. - 654.37€ T.T.C. après déduction CCE

L'entreprise se charge de déposer les dossiers CEE, elle percevra directement les aides. La commune n'aura qu'à régler la différence (prime CCE déduite).

Les devis ci-dessus sont approuvés.

↳ Madame PRUNET Lucie fait part du devis de l'entreprise LABORIE Stéphane pour des travaux d'isolation du Buron de Pleau qui s'élève à 16 049.42€ T.T.C. Ce devis comprend la fourniture et la pose d'un delta vent et d'un rampant en placo avec isolation en laine de verre.

Le coût des travaux étant élevé le conseil municipal souhaite que d'autres entreprises soient consultées.

Ce devis fait suite à la demande de Myriam GUITARD qui exploite le buron en bar « le nomab bar » et qui souhaite que les combles du buron soient aménagés pour agrandir son commerce et que des travaux soient réalisés pour qu'elle puisse ouvrir toute l'année (isolation, changement des huisseries et des ouvrants...)

Certains conseillers auraient souhaité que la demande de Myriam GUITARD soit étudiée en conseil municipal avant que les devis soient demandés.

↳ Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux devis pour le nettoyage et l'entretien des rues et trottoirs :

- Devis de FIRCHIM pour un produit de désherbage : 1062.00€ T.T.C.
- Devis de MOULIAC pour l'achat d'un désherbeur mécanique : 2 520.00€ T.T.C.

Monsieur le Maire précise que l'utilisation du produit ne suffit pas à enlever la mousse ; les agents doivent, en complément, brosser les rues et trottoirs. De plus, le produit doit être passé tous les ans.

Le désherbeur mécanique peut, quant à lui, être utilisé sur l'enrobée, il faciliterait le travail des agents, notamment dans la descente de Pleau où la mousse est particulièrement présente.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Mouliac.

## II. Extinction de l'éclairage public – Plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle, que lors de la réunion du 22 septembre 2022, le conseil municipal avait opté pour l'extinction de l'éclairage public la nuit afin de réduire les coûts des factures et la consommation d'électricité en collaboration avec le SIEDA.

Le principe consiste à équiper d'horloges astronomiques les coffrets d'éclairage public.

Le SIEDA, qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, a réalisé les études techniques. Monsieur le Maire expose les modalités financières de ces travaux :

Travaux d'installation d'éclairage public (montant)	27 142,51 €
TVA (20%)	5 428,50 €
TOTAL TTC	32 571,01 €
<b>Participation du SIEDA (HT) : 30 %</b>	<b>8 142,75 €</b>
Fonds propres de la collectivité (HT) (solde de non déduction faite des éventuelles participations)	18 999,76 €
TVA (correspond à la TVA de toute l'opération. Elle sera récupérée pour partie au titre du FCTVA)	5 428,50 €
<b>Total charge de la collectivité</b>	<b>24 428,26 €</b>
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	5 342,95 €

Le plan de financement ci-dessus est approuvé par le conseil municipal.

## III. Transmission des actes de commande publique par dématérialisation à la préfecture.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture de l'Aveyron qui invite les collectivités territoriales à transmettre les documents de commande publique par voie dématérialisée afin de réduire les coûts, d'accélérer et fiabiliser les échanges entre les services préfectoraux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention existe déjà entre la préfecture et la commune permettant à cette dernière de transmettre par voie dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, contrats de travail...) et au contrôle budgétaire (budgets et ses annexes..). La signature d'un avenant à la convention initiale permettrait d'étendre le champ des actes télétransmis aux actes de commande publique.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal approuve la mise en place de la transmission des actes de commande publique par voie dématérialisée à la préfecture et autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

#### **IV. Réfection totale de la voirie entre Brommat et Lacaze – demande de DETR**

Dans le cadre des travaux de voirie 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la réfection totale de la voirie entre BROMMAT et LACAZE en sollicitant le concours financier de l'Etat (DETR) selon le plan de financement suivant :

##### DEPENSES :

○ Maîtrise d'œuvre =	15 700.06€HT
○ Travaux =	228 637.40€HT
TOTAL =	244 337.46HT

##### RECETTES :

○ ETAT (DETR) 25% =	61 084.36€
○ AUTOFINANCEMENT 75% =	183 253.10€ HT
TOTAL =	244 337.46€ HT

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat (DETR).

#### **V. Voyage scolaire 2023 CE-CM - Participation des familles.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de financer le voyage scolaire des élèves de CE et CM à Meschers qui aura lieu du 17 au 21 avril 2023 :

- Coût du séjour en PC : 3 872.00€ T.T.C.
- Coût du transport : 2 350.00€ T.T.C.

Le conseil municipal souhaite que les familles concernées participent aux frais et décide de fixer la participation à 50€/élève. Un titre de recette sera émis et transmis aux familles.

#### **VI. Maitrise des dépenses d'énergie : proposition du SIEDA.**

Monsieur le maire donne lecture du courrier du SIEDA qui propose une action permettant d'être moins dépendant de l'évolution galopante du prix de l'électricité par l'installation de panneaux solaires en autoconsommation.

Le principe est d'installer une unité de production photovoltaïque sur un toit ou ombrière dimensionnée pour répondre aux besoins journaliers d'électricité d'un ou plusieurs bâtiments, ces derniers étant connectés à cette unité de production grâce au réseau public d'électricité.

Ce dispositif est nommé « Autoconsommation collective » se décompose en trois étapes :

- Étude d'opportunité permettant de définir techniquement et économiquement le projet,
- Mise en œuvre,
- Suivi de la bonne utilisation et optimisation du fonctionnement.

Le SIEDA accompagnerait la commune tout au long de cette opération : étude technique, réalisation travaux, suivi du fonctionnement.

Cette étude est financée par le SIEDA avec une contribution de la collectivité de 300€ par site.

Les élus sont fortement intéressés par ce dispositif, cependant les bâtiments qui pourraient en bénéficier se situent en zone classée (piscine, salle des fêtes, école, garage communal).

L'ABF doit être sollicité pour savoir si l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments pourrait être envisagée.

Affaire à suivre...

## **VII. Assainissement du village du Rueyres.**

Monsieur COUDOUEL Pierre explique que, dans la continuité de la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif, la commission souhaite engager des travaux au hameau de Rueyres : réseaux d'assainissement et construction d'une station d'épuration. Après étude, il apparaît que la STEP pourrait être installée en contrebas de Rueyres; l'endroit privilégié pour son bon fonctionnement serait la parcelle E 824 appartenant à la famille DELMAS de Bussières. La surface dont a besoin la Commune ne sera pas importante puisqu'un seul bassin est nécessaire (21 branchements).

Monsieur le Maire et Monsieur COUDOUEL Pierre ont rencontré Monsieur DELMAS pour discuter du projet. Ce dernier est favorable à la vente d'une portion de la parcelle E824 à la commune mais souhaiterait acquérir, à la place, une fraction de la parcelle E1172 appartenant aux habitants de Rueyres.

Monsieur COUDOUEL explique aux membres du conseil, que si le projet est approuvé, il faudra préalablement consulter les habitants du village du village de Rueyres pour obtenir leur accord sur la cession de la parcelle E1172.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'étude du projet.

Le dossier sera revu ultérieurement.

## **VIII. Projet d'Éric CABANIS**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, le projet d'Eric CABANIS avait été mis à l'ordre du jour. Ce projet qui consiste à réaliser une exposition en extérieur de photos portraits d'habitants de la Commune, n'avait pas été validé puisque les élus estimaient la taille des photos trop grandes et doutaient du fait que 30 personnes de la Commune acceptent de poser.

Monsieur CABANIS n'a, à ce jour, pas confirmé qu'il réduirait la taille des photos et qu'il avait trouvé au moins 20 personnes de la commune à photographier.

Pour faire avancer le projet, Monsieur le Maire propose qu'un élu prenne en charge le dossier.

Madame PRUNET Lucie se porte candidate, elle contactera Monsieur CABANIS Eric.

Le projet sera réétudié ultérieurement, la décision dépendra des réponses apportées par l'artiste.

Affaire à suivre...

## **IX. Saison 2023**

Monsieur le maire propose de lancer l'appel à candidature pour le recrutement des emplois saisonniers (15 juin – 31 août) dans le mois de mars :

- Accueil Piscine
- Voirie
- Accueil Moulin de burée
- Ménage piscine

Des tracts seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la Commune.

Monsieur le Maire précise que Serge LEGLISE, maître-nageur, est disponible du 15 juin au 31 août.

Serge LEGLISE a également proposé la candidature de Guillaume MUET, actuel maître-nageur du natura bien être à Pleau, qui serait potentiellement intéressé par le poste du 15 juin au 31 août puisque le natura est fermé à cette période.

Les élus souhaitent que le Maire reçoive Guillaume MUET pour discuter et définir les conditions de son éventuel recrutement.

## **X. Questions diverses, point sur l'avancée des dossiers et tour de table.**

➤ Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements qu'il a reçus suite à la distribution des colis de Noël.

➤ Christiane DUVAL NOLORGUES :

▪ PERCE NEIGE :

↳ le dossier avance, les responsables de l'association doivent rencontrer l'ARS

↳ le problème de terrain est résolu : Le terrain sur lequel PERCE NEIGE doit construire était partiellement classé en zone humide. La parcelle va être divisée, le bâtiment sera construit sur la partie non classée en zone humide.

▪ VILLAGE DE VACANCES : le nettoyage et le rangement deviennent urgents. Elle propose de mettre en place un groupe de travail qui ferait l'inventaire et le tri de ce qui doit être jeté et ce qui doit être gardé.

▪ ADRESSAGE : elle rappelle que chacun doit faire son changement d'adresse. Elle demande aux conseillers de relayer l'information auprès des habitants de leur secteur.

▪ BIBLIOTHEQUE : Les bénévoles demandent que le local qu'ils ont récupéré (ancien local APE) soit repeint.

▪ SALLE DES FETES : une cloison en placo est endommagée (local stockage chaises)

- Récupérateurs d'eau : les habitants commencent à se renseigner auprès des fournisseurs.
- Elle signale que certains habitants dans le bourg de Brommat mettent leurs pots de fleurs sur le trottoir ce qui empêche le passage.
- ECOLE : les cours de musique donnés à l'école plaisent ; à la demande des enseignants, ils seront renouvelés l'année prochaine.
- Le site internet du camping est en ligne.
- Elle fait remonter la demande d'un habitant de Rueyres qui suggère le nettoyage du chemin sous la carrière de Rueyres (ancienne décharge)

➤ Florence RAOUL :

- Les habitants de Cussac, Cussagols et La Varenne remercient la Commune pour les colis de Noël
- Elle renouvelle sa demande concernant l'élargissement de la route des Mazials et l'accès au cimetière de Cussac (aménagement d'un parking en face du cimetière)

➤ Nadine VEYRES :

- Terrain de pétanque de Jongues : les rondins sont cassés
- Elle renouvelle sa demande d'aménagement du four à pain de Jongues et sa demande d'aménagement du parking du cimetière de Jongues ;
- Village de Cassagnes : bâche du parterre de fleurs abimée, coupes d'eau à faire, panneaux « voie sans issue » à poser.
- Elle fait remonter la discussion qu'elle a eue avec 2 habitantes de la sapinière qui se plaignent du mauvais entretien du lotissement.
- Problème de sonorisation à l'église de Brommat.
- Elle remercie les agents techniques pour le déneigement.

➤ Laurence SALIS :

- Travaux 2023 qui rentrent dans le marché voirie dont l'entreprise COLAS est titulaire : Le Brézou, parking grange Bony, Accès Rabal, Bussières, La luminade, Jongues, chemin du Bartassou et enrochement Sarrans.
- Travaux de la route de Cabanes seront réalisés en 2 ou 3 tranches, la première, du lotissement du couderc à Lacaze, sera lancée cette année.
- Certains travaux sont envisagés mais ne pourront probablement pas tous être faits compte tenu du coût, il faut voir en fonction du budget : route du Bousquet, route de Pleau, aménagement du par terre à l'entrée de Brommat (à côté de l'atelier PETROLO VALADIER)...
- Certains travaux seront réalisés par les agents : rondins de bois abimés à La Vayssade et Jongues, coupes d'eau, fossés...
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le 28 février. Les riverains de la route de Lacaze seront invités afin de leur présenter le projet, les membres de la commission rencontreront Monsieur ROUCOUS pour la route de Pleau. Elle propose de profiter de la réunion pour aller aux Mazials voir sur place pour l'élargissement de la route.
- Elle demande que le site internet de la commune soit mis à jour en ce qui concerne les travaux.

➤ Jérôme BONNET :

La maison « Pailhès » derrière le lotissement de Bellavista est en vente, la parcelle est grande et offre des possibilités de construction (lotissement).

➤ Pierre COUDOUEL :

- Les rampes d'aération de la STEP de Brommat ont été changées.
- Le chaulage des boues n'est plus nécessaire

Séance close à 00h00

Le Maire,  
Didier CAYLA



Le secrétaire,  
Jérôme BONNET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.